

A

(N° 254.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 AVRIL 1838.

Rapport fait par M. DU BUS aîné, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête de THOMAS SCHWALTZ.

NATURALISATION ORDINAIRE.

MESSIEURS,

Thomas Schwartz, né en Autriche, demeurant à Tournai, a adressé au Congrès une requête tendante à obtenir la naturalisation ordinaire.

Après avoir servi dans l'armée des Pays-Bas comme caporal, puis comme sergent, depuis 1815 jusqu'en 1824, il fut pensionné comme atteint de cécité par suite de la maladie ophthalmique dont il avait été attaqué.

Depuis 1825, il habite Tournai. Il est marié et sans enfants. Sa pension de 195 florins suffit à ses besoins; et s'il sollicite la naturalisation, ce n'est pas dans le dessein d'obtenir un emploi quelconque, dont il reconnaît que son état de cécité le rend incapable, mais pour n'être pas étranger dans un pays où il demeure depuis plus de vingt ans et où il a, dit-il, contracté des habitudes qui lui sont chères.

On s'accorde à le reconnaître un homme inoffensif et d'une conduite exempte de reproche.

Le vice-président, rapporteur,

DU BUS aîné.